

Plan de zones pique-nique et grillades

Règlement du Parc



La diffusion de musique est interdite sur l'ensemble du parc, sauf autorisation de la Fondation.



Les feux sont interdits sur l'ensemble du parc.



Les pique-niques sont interdits sur les infrastructures de sports et de loisirs.



Les grillades sont uniquement autorisées dans l'espace grillades. Les barquettes à même le sol ou sur le mobilier sont interdites.



Les déchets doivent être rapportés dans les différents centres de tri



Le règlement complet du parc est disponible sur le site internet des Evaux.

Le règlement complet du parc est disponible sur www.evaux.ch



Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux

110 chemin François-Chavaz - 1213 Onex
022 879 85 85 - info@evaux.ch

Mise à jour août 2022